



ENQUÊTE

LES PRINCIPES D'UNE BONNE CONSERVATION

Le 29 mars 2018, la CST publiait sa RT-043 (Recommandation technique) sur les bonnes pratiques en matière de contrat de conservation numérique. Suite logique de la signature de l'accord interprofessionnel sur l'exploitation suivie des œuvres cinématographiques et audiovisuelles conclu le 3 octobre 2016, étendu par arrêté du ministère de la Culture, cette RT-043 est destinée à faciliter la mise en place d'une conservation pérenne et sécurisée. L'approche retenue repose sur la description des points essentiels devant figurer dans les contrats conclus entre les ayants droit et les prestataires techniques de leur choix. Première recommandation, la détermination de la "nature des éléments numériques de l'œuvre à conserver et la qualité des fichiers master dans la perspective de l'exploitation suivie". Une annexe informative publiée par la CST liste, à titre d'exemple, un certain nombre de fichiers éligibles. Vient ensuite la caractérisation des fichiers archivés, encodage et format devant être spécifiés dans le contrat, "lequel doit définir également le choix des méthodes et techniques mises en place pour le stockage" et notamment documenter la méthodologie de migration. Doivent être aussi spécifiés "le nombre de copies de fichiers conservés ou la méthode de répllication

des données", la procédure "de contrôle de l'intégrité des données précisant sa périodicité", mais aussi une "indexation des fichiers suivant un schéma de métadonnées standardisé ou une nomenclature acceptée par l'ayant droit". De même pour les conditions physiques de stockage ainsi que la durée de conservation des fichiers et les conditions de sortie liées à la résiliation du contrat. Pour certains producteurs, le texte n'est pas assez prescriptif. Un axe clairement assumé par la CST, le risque de perdre l'utilisateur dans une profusion de détails étant réel. "On nous demande des solutions générales alors que toute conservation dépend de la nature des projets, ajoute Hans-Nikolas Locher, directeur du développement de la CST. Mais on ne sauvegarde pas les mêmes éléments pour un film au fort potentiel international et pour une œuvre d'auteur à la diffusion plus restreinte." Le 11 octobre 2018, la rencontre de la CST, organisée au Gaumont Parnasse, proposait un inventaire particulièrement exhaustif des solutions de conservation numériques du moment, les prestataires actifs du domaine venant présenter leurs produits. Étaient ainsi présents: Eclair Préservation, Noir Lumière, Capital Vision, Kill the Tape, Orfeo, Nomalab et Hiventy. P.C.